

A Coût DE L'ÉNERGIE (Enovos) Gaz naturel - Client résidentiel - Wallonie⁽¹⁾

	(EUR/an)
Redevance annuelle ⁽²⁾	65,00
	Compteur
	(cEUR/kWh)
Prix indexé ⁽³⁾ 12 mois	3,219

B Coût D'UTILISATION DU RESEAU⁽⁴⁾ Intégralement reversé à votre gestionnaire de réseau

	TRANSPORT	DISTRIBUTION				
		LOCATION DE COMPTEUR	0-5000 kWh / an		5001-150000 kWh / an	
			Terme fixe	Terme variable	Terme fixe	Terme variable
	(cEUR/kWh)	(EUR/an)	(EUR/an)	(cEUR/kWh)	(EUR/an)	(cEUR/kWh)
GASELWEST	0,194	5,54	19,47	3,892	89,84	2,435
ORES Brabant Wallon	0,194	10,64	17,44	3,596	108,11	1,783
ORES Hainaut Gaz	0,194	10,64	17,13	4,188	106,24	2,405
ORES Luxembourg	0,194	10,64	15,58	3,177	96,68	1,555
ORES Mouscron	0,194	10,64	13,89	3,379	86,13	1,934
ORES Namur	0,194	10,64	18,03	3,960	111,80	2,085
RESA	0,194	10,50	19,75	3,326	95,98	1,817

C TAXES, REDEVANCES, SURCHARGES, COTISATIONS⁽⁵⁾ Intégralement reversé aux autorités

	COTISATION ÉNERGIE	COTISATION FÉDÉRALE ⁽⁶⁾	REDEVANCE DE RACCORDEMENT ⁽⁷⁾
	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)	(cEUR/kWh)
Tous réseaux	0,12073	0,05740	0,00750

⁽¹⁾ Prix applicables aux Clients Résidentiels pour les Points de Raccordement basse pression disposant d'un compteur à relevé annuel. Prix applicables aux Clients Résidentiels ayant signé un contrat en Février 2018.

⁽²⁾ Le Client est redevable de l'entièreté de la redevance fixe mentionné pour chaque période annuelle (12 mois) commencée.

⁽³⁾ Le prix du gaz naturel **GAS@HOME** est indexé trimestriellement pour la période initiale du contrat. Il est basé sur la moyenne arithmétique mensuelle des prix de référence constatés en fin de journée de la cotation « Dutch TTF Gas Base Load Futures » (jours ouvrables de ICE ENDEX) tels que publiés sur le site ICEENDEX pour le mois qui précède le trimestre civil de fourniture. La formule tarifaire utilisée pour ce produit **GAS@HOME** est : TTF103 (ICE ENDEX) + 6,13 EUR/MWh HTVA. Les cotations TTF103 sont disponibles sur <http://www.creg.info/pdf/Tarifs/G/GasTTF-FR.pdf>

⁽⁴⁾ Le coût de l'utilisation des réseaux est reversé au gestionnaire de réseau. Tout comme les redevances, taxes et contributions, les frais d'utilisation du réseau sont variables et modifiables et sont répercutés intégralement au client, même rétroactivement. Ces coûts sont ceux approuvés par le régulateur. En cas de contradiction entre la carte tarifaire publiée par Enovos Belgium et les tarifs approuvés par le régulateur, ce sont ces derniers qui prévalent.

⁽⁵⁾ Les taxes, redevances et contributions sont celles applicables à la publication de la présente carte tarifaire. Toute modification de celles-ci sera intégralement répercutée au client sans majoration. La cotisation fédérale est composée de 3 fonds (CREG, OSP, Clients protégés).

⁽⁶⁾ La redevance de raccordement et la cotisation fédérale ne sont pas soumises à TVA. Pour la redevance de raccordement, forfait de 0,075 EUR pour les 100 premiers kWh.

Les informations actualisées sur les paramètres d'indexation, les tarifs applicables, les redevances, cotisations et surcharges peuvent être obtenues sur notre site Internet.